



Résiliation de bail

Par **Fleursdelanvin**, le 15/03/2025 à 17:17

En tant que propriétaire bailleur, je loue une maison à un couple non marié.

Suite à un différend au sein du couple, Mme a donné son préavis d'un mois (suite violences conjugales) et a trouvé un autre logement.

quelles sont-les les solutions ? nouveau bail au nom de Mr? sachant qu'il risque de ne pas pouvoir honorer le loyer seul. Résiliation du bail ?

Merci pour votre réponse

Par **Zénas Nomikos**, le 15/03/2025 à 17:26

Bonjour,

[votre ADIL](#)

Par **janus2fr**, le 15/03/2025 à 17:40

Bonjour,

Si le bail était aux 2 noms, suite au congé de madame, le bail se poursuit automatiquement et aux mêmes conditions avec monsieur, il n'y a rien à faire.

[quote]
nouveau bail au nom de Mr?

[/quote]
Non, le même bail se poursuit

[quote]
sachant qu'il risque de ne pas pouvoir honorer le loyer seul. Résiliation du bail ?

[/quote]
Vous ne pouvez pas résilier le bail. Si vraiment il y a des impayés, il sera temps d'agir.

Par **Pierrepaulejean**, le **16/03/2025** à **09:49**

bonjour

@Zenas Nomikos: pouvez vous nous expliquer à quoi sert votre lien vers la page d'accueil de l'ADIL ?

Par **Zénas Nomikos**, le **16/03/2025** à **16:34**

Bonjour tout le monde,

je n'hésite jamais à mettre le lien de l'ADIL car ils sont sans rendez-vous, plutôt proche de chez soi, gratuits et à volonté.

Les ADIL conseillent aussi bien les locataires que les propriétaires-bailleurs en matière immobilière à tous niveaux à savoir juridique, comptable, fiscal, pratico-pratique etc

J'ai moi-même envoyé ma mère, qui est propriétaire-bailleur, dans son ADIL et ça lui a été très profitable.

On pourra toujours se plaindre de ce qui ne va pas en France mais en ce qui concerne l'ADIL je trouve que c'est plutôt la bonne affaire! Moi qui aime la gratuité, avec l'ANIL je suis servi!